

ministres à tenir leur prochaine conférence à Ottawa?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Nous n'avons reçu aucun rapport officiel quant aux progrès réalisés à la conférence qui a lieu en Australie. J'ai vu dans les journaux une nouvelle selon laquelle le ministre des Finances a dit, ainsi qu'il avait été convenu avant son départ, que le Canada serait heureux que la prochaine réunion ait lieu à Ottawa.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): J'aimerais aussi, étant donné certaines nouvelles qui nous sont venues de Sydney, demander si le ministre des Finances du Canada assiste à cette conférence sans restriction aucune, au même titre que les autres qui s'y trouvent ou bien s'il n'y assiste vraiment qu'à titre d'observateur? Je pose cette question supplémentaire par suite des nouvelles parues dans les journaux et d'après lesquelles il ne s'y trouverait qu'à titre d'observateur.

Le très hon. M. St-Laurent: Il assiste à la réunion des ministres des finances du Commonwealth au titre mentionné dans l'invitation, c'est-à-dire en tant que l'un des ministres des finances du commonwealth, afin d'étudier les moyens d'améliorer encore le commerce mondial. Il se peut que des ministres représentant les zones du sterling auront à discuter certains aspects du problème à l'égard desquels notre ministre des Finances serait plutôt observateur que participant. Mais il est là dans le même dessein général que tous les ministres des Finances, c'est-à-dire pour chercher à donner plus d'expansion au commerce mondial.

LES NATIONS UNIES

RECONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. J. Coldwell (Rosetown-Biggart): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si le Canada est favorable à la convocation de l'Assemblée des Nations Unies, en réponse à une circulaire publiée par madame Pandit, présidente de l'Assemblée.

L'hon. L. B. Pearson (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Je n'ai reçu que ce matin la proposition du gouvernement indien demandant que l'Assemblée se réunisse de nouveau le 9 février. Nous étudierons la question sans tarder.

[M. Diefenbaker.]

LA DÉFENSE NATIONALE

AMÉNAGEMENT D'UNE ROUTE DE DÉFENSE AU MANITOBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. A. Bryson (Humboldt-Melfort): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Aurait-il ou quelque autre ministre aurait-il une déclaration à faire au sujet d'une nouvelle voulant qu'une route affectée à des fins de défense soit aménagée d'un endroit du sud du Manitoba à Churchill, dans la même province?

L'hon. Brooke Claxton (ministre de la Défense nationale): Je n'ai pas lu la nouvelle, mais si je l'avais lue, je dirais qu'elle est sans fondement.

LE DROIT PÉNAL

INSTITUTION D'UN COMITÉ MIXTE CHARGÉ DE FAIRE RAPPORT SUR DES SUJETS PRÉCIS SE RATTACHANT AU DROIT PÉNAL

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mardi 15 décembre, de la motion présentée par l'honorable M. Garson:

Qu'un comité mixte des deux chambres du Parlement soit institué afin d'enquêter et de faire rapport sur la question de savoir s'il y a lieu de modifier le droit pénal du Canada en ce qui concerne a) la peine capitale, b) les punitions corporelles ou c) les loteries et, dans le cas de l'affirmative, de quelle façon et dans quelle mesure;

Que 17 membres de la Chambre des communes, que la Chambre désignera plus tard, soient membres dudit comité mixte à titre de représentants de la Chambre des communes et que l'article 65 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet égard;

Que le comité soit autorisé à instituer, au sein de ses propres membres, les sous-comités qu'il jugera opportuns ou nécessaires; à assigner des personnes, à demander le dépôt de documents et de dossiers; à siéger pendant les séances de la Chambre et à faire rapport de temps à autre;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont il pourra ordonner l'impression pour l'usage du comité et du Parlement et que l'article 64 du Règlement de la Chambre des communes soit suspendu à cet égard;

Et qu'un message soit adressé au Sénat, lui demandant de s'unir à la Chambre des communes pour les fins susmentionnées et de choisir, s'il le juge opportun, certains de ses membres pour faire partie du comité mixte proposé.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête pour la mise aux voix?

M. Fulton: Le ministre de la Justice ne va-t-il pas expliquer la motion?

L'hon. Stuart S. Garson (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, lors de la présentation de la motion, le 15 décembre, je l'ai expliquée dans un bref discours, après quoi un autre député a renvoyé la